

ÉTUDES et RÉSULTATS

mai 2023
n° 1268

Sous embargo jusqu'au jeudi 25/05/2023 à 6h00

Médecins généralistes : début 2022, un sur cinq participe à une CPTS et un sur vingt emploie une assistante médicale

Dans un contexte de diminution des effectifs de médecins généralistes libéraux, plusieurs dispositifs ont été mis en place depuis 2016 afin d'améliorer l'organisation des parcours de soins, en renforçant la coordination entre les professionnels de santé et en libérant du temps médical.

Début 2022, un médecin généraliste sur trois fait partie d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en fonctionnement ou en projet, d'après le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Cette part est en forte progression depuis 2019. Les médecins exerçant dans un cabinet de groupe pluriprofessionnel sont plus nombreux à faire partie d'une CPTS. Près de quatre médecins sur dix (37 %) ont participé à une action organisée par une CPTS dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, qu'ils adhèrent ou non à une CPTS.

Si la plupart des médecins connaissent le dispositif d'assistante médicale mis en place en 2018, seuls 5 % déclarent y recourir début 2022. Les médecins exerçant dans un groupe pluriprofessionnel ou adhérant à une CPTS sont plus nombreux à avoir une assistante médicale (respectivement 8 % et 12 %). Parmi les généralistes qui ne travaillent pas déjà avec une assistante médicale, la plupart (59 %) ne souhaitent pas en avoir. Les opinions sur ce dispositif sont en effet mitigées : moins de la moitié des médecins (41 %) estiment que les assistantes médicales constituent une solution pour mieux répondre aux sollicitations des patients.

Maxime Bergeat, Noémie Vergier (DREES), Pierre Verger (ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur), en collaboration avec Élisabeth Fery-Lemonnier, Benoît Ourliac (DREES), Bruno Ventelou (AMSE), Marie-Christine Bournot, Jean-François Buyck, Sandrine David (ORS Pays de la Loire), Thomas Hérault (URML Pays de la Loire), Florence Zémour (URPS-ML Provence-Alpes-Côte d'Azur)

> **Les auteur-e-s remercient** l'ensemble des médecins généralistes libéraux qui ont accepté de répondre à l'enquête.

Les participants au quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale ont été interrogés entre janvier et avril 2022

sur leurs liens avec des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et le recours à une assistante médicale¹ (*encadré 1*).

1. Les noms des professions et catégories désignées au long de l'article sont accordés au féminin lorsqu'ils désignent une majorité de femmes (accord de genre majoritaire). Étant donné la faible profondeur historique du métier d'assistante médicale, les données concernant le genre majoritaire des personnes l'occupant ne sont pas encore disponibles. L'accord est ici fait au féminin étant donné le genre majoritaire des professions identifiées comme vivier de recrutement (secrétaire médicale, infirmière, auxiliaire de vie ; Assurance maladie, 2022).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

Encadré 1 Source

Le quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête menée en France entière, hors Mayotte, par la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les Observatoires régionaux de la santé (ORS) et les Unions régionales des professionnels de santé-médecins libéraux (URPS-ML) des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, auprès de 3 300 médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018, ayant au moins 200 patients dont ils sont le médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur).

Cette vague d'enquête a été menée par internet et par téléphone entre le 5 janvier et le 22 avril 2022. Les médecins ayant cessé leur activité entre janvier 2018 et janvier 2022 sont exclus du champ de l'enquête, qui ne comprend ainsi que des médecins exerçant depuis au moins quatre ans et toujours en activité. Le champ de l'enquête, correspondant à 45 000 médecins généralistes en 2018, a donc été réduit de 15 % entre 2018 et 2022 à la suite des

cessations d'activité. Les statistiques sur l'exercice dans une CPTS ou une ESP en 2019 sont calculées à partir de la vague d'enquête menée par téléphone d'octobre 2018 à février 2019, à laquelle 3 300 médecins ont répondu. Les comparaisons entre 2019 et 2022 sont réalisées à partir d'analyses transversales des réponses aux deux vagues d'enquête. Les statistiques en niveau doivent être interprétées avec précaution, car les formulations des questions et les champs statistiques retenus diffèrent légèrement entre les deux enquêtes. Des tests de robustesse permettent de confirmer les évolutions décrites ici.

Plus de 1 550 médecins ont répondu à cette vague d'enquête. Les données sont pondérées afin de tenir compte de la non-réponse. L'échantillon des répondants est représentatif de l'ensemble du champ de l'enquête en 2022 selon le sexe, l'âge, le volume d'activité, la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) et l'exercice ou non dans une zone à faible densité médicale. Les analyses présentées ici sont systématiquement pondérées.

Un médecin généraliste sur cinq fait partie d'une CPTS en fonctionnement en 2022

Mises en place en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les CPTS regroupent des professionnels (de premier ou de second recours, mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux) afin de répondre aux besoins de santé spécifiques de la population d'un territoire donné. Les CPTS ont pour objectif une meilleure coordination du travail des professionnels dans un territoire. Depuis 2019, leur mission socle consiste en l'amélioration de l'accès aux soins en facilitant l'accès à un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés en ville. Pour être constituées, les CPTS doivent déposer un projet de santé à l'agence régionale de santé et peuvent recevoir des financements, notamment de l'Assurance maladie, après la signature d'un contrat prévu par l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) du 20 juin 2019². En juin 2022, 282 CPTS, couvrant 36 % de la population française, sont en fonctionnement (contrat ACI signé). Par ailleurs, 261 CPTS supplémentaires, couvrant 28 % de la population, en sont au stade de projet (Atlas des CPTS, 2022)³. Les politiques publiques visent un important développement des CPTS dans les prochains mois, avec pour objectif une couverture de l'intégralité du territoire français d'ici à fin 2023 (Braun, 2022).

Début 2022, 20 % des médecins généralistes libéraux déclarent faire partie d'une CPTS en fonctionnement, alors qu'ils n'étaient que 7 % début 2019. Par ailleurs, 12 % des médecins généralistes indiquent faire partie d'une CPTS au stade de projet en 2022⁴. Ainsi, l'exercice au sein d'une CPTS est en fort développement

et cette dynamique devrait se poursuivre dans les prochaines années : 14 % des médecins généralistes souhaiteraient en faire partie. Toutefois, près de la moitié des médecins (48 %) indiquent ne pas faire partie et ne pas souhaiter rejoindre une CPTS.

Un quart des médecins exerçant dans un groupe pluriprofessionnel font partie d'une CPTS

Toutes choses égales par ailleurs⁵, en 2022, les femmes sont plus nombreuses à faire partie d'une CPTS (26 %, contre 16 % de leurs confrères), tout comme les médecins exerçant en groupe (26 % de ceux en groupe pluriprofessionnel, 20 % de ceux en groupe monoprofessionnel, et 13 % des médecins travaillant seuls⁶), ainsi que ceux qui exercent dans une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) [tableau complémentaire A7]. Il existe également d'importantes disparités régionales en matière d'appartenance des médecins à une CPTS. En particulier, l'exercice coordonné au sein d'une CPTS est plus développé dans les deux régions faisant l'objet d'un suréchantillonnage dans l'enquête : 29 % des médecins de Provence-Alpes-Côte d'Azur et 27 % de ceux des Pays de la Loire indiquent faire partie d'une CPTS, contre 19 % des médecins du reste du territoire⁸. Parmi les médecins qui n'exerçaient pas dans une CPTS en 2019, 18 % en font partie trois ans plus tard. Les femmes (24 %), ceux qui travaillent dans une MSP en 2022 (34 %) et les médecins de Provence-Alpes-Côte d'Azur (29 %) sont un peu plus nombreux à avoir intégré une CPTS entre 2019 et 2022.

37 % des médecins généralistes indiquent avoir participé à une action organisée par une CPTS dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19⁹. Les médecins appartenant à une CPTS en fonc-

2. Accord conventionnel interprofessionnel pour les CPTS.

3. La dynamique d'implantation des CPTS sur le territoire s'est poursuivie au cours de l'année 2022 : en décembre 2022, 389 CPTS sont en fonctionnement (49 % de la population), et 193 CPTS sont au stade de projet (19 % de la population).

4. Les médecins n'ont pas été interrogés en 2019 sur leur appartenance à une CPTS au stade de projet.

5. Les analyses réalisées toutes choses égales par ailleurs tiennent compte simultanément de l'âge l'année de l'enquête, du sexe, du volume d'activité habituel, de la densité médicale, de la modalité et de la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) du praticien.

6. On distingue les médecins en groupe monoprofessionnel, qui partagent leur cabinet avec d'autres professionnels médicaux, et les médecins en groupe pluriprofessionnel, qui travaillent avec d'autres professionnels de santé comme des professionnels paramédicaux (Bergeat, et al., 2022).

7. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES (lien en fin de document).

8. Les médecins exerçant dans les Pays de la Loire ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont surreprésentés dans l'échantillon, ce qui permet de donner des résultats pour ces deux régions. Il n'est ainsi pas possible de donner des résultats sur l'implication dans une CPTS pour les autres régions. L'atlas des CPTS fournit des éléments complémentaires sur l'implantation territoriale des CPTS en fonctionnement (Atlas des CPTS, 2022).

9. À la suite de la crise due au Covid-19, la réponse aux crises sanitaires graves a d'ailleurs été ajoutée aux missions des CPTS pour bénéficier des financements définis dans le cadre de l'ACI.

tionnement en 2022 sont plus nombreux à avoir participé à une telle action (68 %). Par ailleurs, 35 % des généralistes ont entendu parler de ce type d'action, sans y avoir participé eux-mêmes (27 % parmi ceux dans une CPTS en fonctionnement).

Quatre médecins généralistes sur dix ont un avis positif sur le dispositif des CPTS

Parmi les généralistes qui ne sont pas impliqués dans une CPTS en projet ou en fonctionnement en 2022, un tiers (33 %) indique avoir été sollicité, au cours des six derniers mois, pour participer à une CPTS ou à une réunion de présentation d'un projet de CPTS. Cela concerne plus souvent les médecins les plus jeunes (45 % des médecins de moins de 50 ans, contre 29 % pour les 50-59 ans et 27 % pour les médecins de 60 ans ou plus) ou exerçant dans une maison de santé pluriprofessionnelle (58 %).

Pour 13 % des médecins généralistes libéraux, les CPTS représentent un mode d'organisation incontournable dans les années à venir. Un généraliste sur quatre (27 %) estime qu'il s'agit d'une approche intéressante parmi d'autres, mais 12 % pensent que les CPTS sont inutiles. La moitié des médecins généralistes (49 %) n'ont pas encore d'avis tranché sur ce mode d'organisation (graphique 1). De façon cohérente, les médecins qui font partie

d'une CPTS en fonctionnement sont plus nombreux à juger que ces dernières seront un mode d'organisation incontournable dans les années à venir (31 %) ou qu'il s'agit d'un mode d'organisation intéressant parmi d'autres (38 %).

Plus d'un médecin sur dix fait partie d'une équipe de soins primaires en 2022

Également instaurées en 2016 avec la loi de modernisation de notre système de santé, les équipes de soins primaires (ESP) sont constituées de professionnels de santé libéraux (dont au moins un médecin généraliste et une professionnelle paramédicale), regroupés ou non sur un même site, qui souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients. En 2022, 13 % des médecins généralistes déclarent faire partie d'une ESP ; ils étaient 10 % en 2019. Les plus jeunes sont plus nombreux à appartenir à une ESP (18 % des médecins de moins de 50 ans, contre 14 % des 50-59 ans et 10 % des 60 ans ou plus), tout comme ceux exerçant en MSP (49 %, contre 6 % des autres médecins). Les médecins exerçant en Pays de la Loire (23 %) sont également plus nombreux à faire partie d'une ESP, probablement en lien avec une forme expérimentale d'ESP spécifique à cette région (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient, ou ESP CLAP¹⁰). L'ensemble de ces résultats sont confirmés par une analyse toutes choses égales par ailleurs (tableau complémentaire B). Les médecins qui appartiennent à une ESP en 2022 sont également plus nombreux à faire partie d'une CPTS en projet ou en fonctionnement (respectivement 45 % et 26 %, contre 16 % et 10 % pour les autres).

Parmi les médecins qui faisaient partie d'une ESP en 2019, la moitié (49 %) n'en fait plus partie trois ans plus tard, ce qui peut être dû au caractère plus souple et potentiellement transitoire de cette forme de coordination. Ces médecins ayant quitté une ESP entre 2019 et 2022 appartiennent plus fréquemment que la moyenne à une CPTS en fonctionnement ou en projet en 2022 (41 %, contre 32 %).

La plupart des médecins généralistes connaissent le métier d'assistante médicale

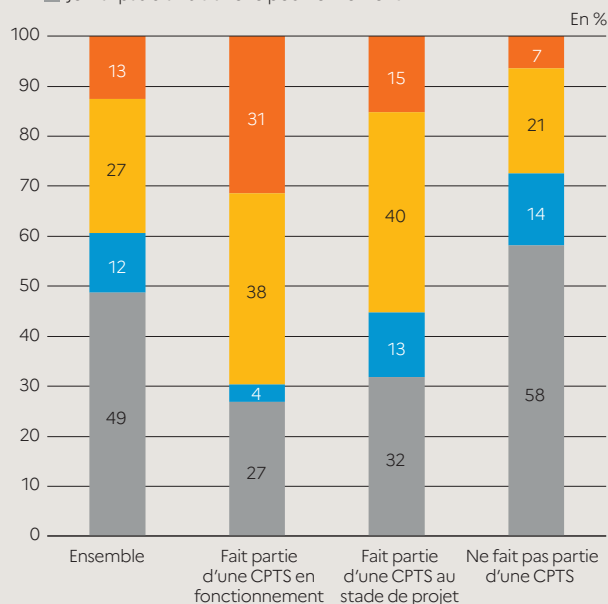
Pour permettre de dégager du temps médical supplémentaire, le métier d'assistante médicale a été créé en 2018 dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 ». Une assistante médicale travaille aux côtés du médecin et l'épaula dans sa pratique en réalisant des tâches administratives, en l'aidant lors des consultations ou en organisant la coordination avec les autres professionnels de santé. Sous certaines conditions, notamment l'augmentation de la patientèle (vue dans l'année et suivie en tant que médecin traitant), l'Assurance maladie peut verser une aide financière pour l'embauche d'une assistante médicale. Jusqu'en mai 2022, plus de 3 000 contrats d'aide à l'embauche d'assistantes médicales ont été signés, dans 80 % des cas par des médecins généralistes, l'objectif étant de porter ce nombre à 10 000 d'ici à 2025 (Assurance maladie, 2022).

La plupart des médecins généralistes ont déjà entendu parler du métier d'assistante médicale en 2022 (91 %). Les médecins plus âgés ou exerçant seuls sont un peu moins nombreux à connaître ce dispositif : respectivement 85 % des 60 ans ou plus et 83 % de ceux qui travaillent seuls dans leur cabinet connaissent ce métier. Les généralistes qui connaissent la fonction d'assistante médicale en ont entendu parler principalement par la presse professionnelle (52 %) ou par un délégué de l'Assurance maladie (44 %) [graphique 2].

Graphique 1 Opinion des médecins généralistes sur les CPTS selon leur appartenance ou non à une CPTS

Pensez-vous que les CPTS sont :

- Un mode d'organisation incontournable dans les années à venir
- Un mode d'organisation intéressant parmi d'autres
- Inutiles
- Je n'ai pas d'avis tranché pour le moment



Note > En raison des arrondis, la somme peut ne pas être égale à 100.
Lecture > 31 % des médecins généralistes faisant partie d'une CPTS en fonctionnement pensent qu'il s'agit d'un mode d'organisation incontournable dans les années à venir.

Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, France entière, hors Mayotte.

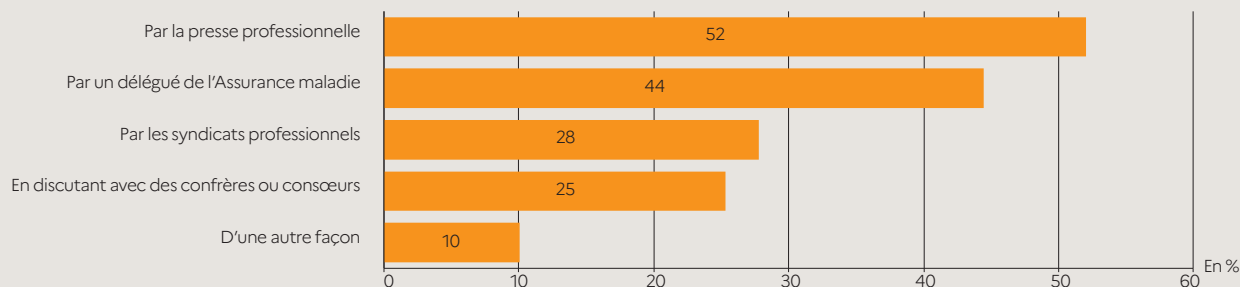
Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professionnels de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier-avril 2022.

> Études et Résultats n° 1268 © DREES

10. Voir ESP CLAP, équipes de soins primaires en Pays de la Loire.

Graphique 2 Moyens par lesquels les médecins ont entendu parler du métier d'assistante médicale

Comment avez-vous entendu parler du métier d'assistante médicale ?



Note > La somme est supérieure à 100, car les médecins peuvent avoir entendu parler du métier d'assistante médicale par différents moyens.

Lecture > 52 % des médecins généralistes ayant entendu parler du métier d'assistante médicale en ont entendu parler par la presse professionnelle.

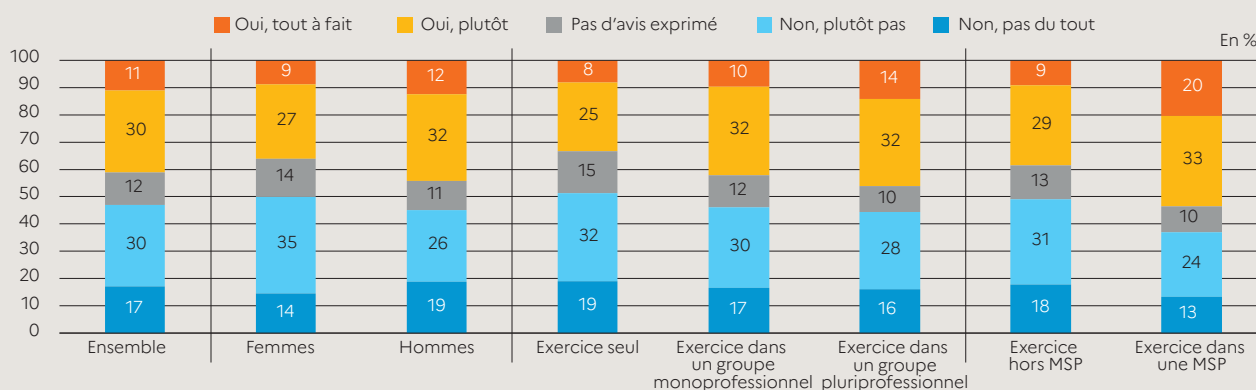
Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, et ayant entendu parler du métier d'assistante médicale, France entière, hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professionnels de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier-avril 2022.

> Études et Résultats n° 1268 © DREES

Graphique 3 Opinion des médecins généralistes sur les assistantes médicales

Pensez-vous que les assistantes médicales sont un type de dispositif qui permet de mieux répondre aux sollicitations des patients ?



Note > En raison des arrondis, la somme peut ne pas être égale à 100.

Lecture > 8 % des médecins généralistes qui exercent seuls pensent que les assistantes médicales sont un dispositif qui permet tout à fait de mieux répondre aux sollicitations des patients.

Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, France entière, hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professionnels de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier-avril 2022.

> Études et Résultats n° 1268 © DREES

Un médecin généraliste sur vingt travaille avec une assistante médicale

Début 2022, 5 % des médecins généralistes ont une assistante médicale qui les aide dans leur pratique. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes sont plus nombreux dans ce cas (6 %, contre 3 % de leurs consœurs), tout comme ceux exerçant en MSP (12 %) [tableau complémentaire C]. Les médecins appartenant à une CPTS en fonctionnement sont également plus nombreux à exercer avec une assistante médicale (12 %)¹¹. Par ailleurs, 5 % des médecins généralistes n'ont pas d'assistante médicale mais indiquent travailler avec une autre professionnelle de santé non médecin qui les assiste dans leur pratique (par exemple une infirmière salariée).

Parmi les médecins qui ne travaillent pas avec une assistante médicale, un sur dix (11 %) souhaiterait y recourir (59 % ne le souhaitent pas et 30 % ne s'expriment pas sur la question). Les médecins qui ont un volume d'activité usuel élevé¹² sont plus nombreux à déclarer souhaiter travailler avec une assistante médicale (15 % de ceux ayant un volume d'activité élevé, contre 12 % de ceux ayant un volume d'activité modéré et 6 % de ceux ayant un moindre volume d'activité). Ce résultat est valable toutes choses égales par ailleurs (tableau complémentaire D). Cela pourrait indiquer que les médecins les plus à même de recourir au dispositif sont ceux qui ont potentiellement plus de difficultés pour répondre aux besoins de leurs patients. Par ailleurs, l'aide à l'embauche

11. Ces deux dernières dimensions (exercer en MSP et appartenir à une CPTS) font partie des critères d'éligibilité à l'aide à l'embauche fournie par l'Assurance maladie : les médecins doivent exercer de manière regroupée ou coordonnée ou s'engager à le faire sous deux ans.

12. Le volume d'activité (faible, modéré, élevé) est compris comme le nombre de consultations et visites réalisées en 2017 réparti en tranches (inférieur au premier quartile, entre le premier et le troisième quartile et supérieur au troisième quartile).

d'une assistante médicale est conditionnée à des critères de taille de la patientèle initiale ; son montant dépend, par ailleurs, de l'augmentation de la patientèle dans les années suivant l'embauche, avec des objectifs plus importants si la patientèle initiale est restreinte.

Pour quatre généralistes sur dix, les assistantes médicales peuvent représenter une solution pour mieux répondre aux sollicitations des patients

Début 2022, quatre médecins généralistes sur dix (41 %) estiment que le dispositif d'assistante médicale peut tout à fait ou plutôt être une solution pour mieux répondre aux sollicitations des patients. Ils sont 47 % à exprimer un avis contraire, et 12 % n'émettent pas d'avis sur cette question. L'avis est plus mitigé parmi les femmes et ceux qui exercent seuls (*graphique 3*) : respectivement 36 % des femmes (contre 44 % de leurs confrères) et 33 % des médecins qui travaillent

seuls (44 % de ceux en groupe) ont une opinion positive du dispositif. Les médecins exerçant dans une MSP sont, à l'inverse, plus souvent convaincus (53 % estiment qu'il s'agit d'un moyen utile pour mieux répondre aux sollicitations des patients). Fort logiquement, les médecins qui ont une assistante médicale ou qui travaillent avec une autre professionnelle de santé non médecin qui les aide dans leur pratique sont les plus convaincus en moyenne de l'intérêt du dispositif (respectivement 94 % et 66 %). ●



Télécharger les données associées à l'étude



Télécharger le code source de cette étude

Mots clés : **Médecin généraliste** **Conditions de travail** **Organisation des soins** **Conditions d'exercice**

Pour en savoir plus

- > L'ensemble de la documentation relative au Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est disponible sur le site de la DREES.
- > Le questionnaire de l'enquête est disponible sur le site internet de la DREES.
- > **Assurance maladie** (2022, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance Maladie pour 2023*. Rapport Charges et produits.
- > **Atlas des CPTS** (2022, juin). *Niveau de maturité des CPTS et couverture du territoire*. Ministères sociaux.
- > **Bergeat, M., et al.** (2022, octobre). *Quatre médecins généralistes sur dix exercent dans un cabinet pluriprofessionnel en 2022*. DREES, *Études et Résultats*, 1244.
- > **Braun, F.** (2022, octobre). *Lancement du Conseil national de la refondation en santé*. Discours de conclusion à l'Assemblée nationale.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Drapeau Blanc

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr